



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Secrétariat général

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel
Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
CIIP.SRTI@ne.ch
<http://www.ciip.ch>

Communiqué de presse

Le plan d'études romand est adopté. Une réalité dès 2011

Neuchâtel – le 7 juin 2010 - **La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a validé la version définitive du plan d'études romand (PER) lors de sa séance du 27 mai dernier. Après une année de formation du corps enseignant, il sera progressivement introduit dans les classes romandes dès la rentrée 2011-12. Elément central de la Convention scolaire romande (CSR), ce document représente une avancée majeure du processus d'harmonisation scolaire.**

Le PER consiste en un projet global de formation de l'élève. Il fournit aux enseignants une description claire des connaissances et compétences pour chaque domaine et discipline et de la progression des apprentissages au cours de la scolarité obligatoire. Pour la fin de chaque cycle (4^e, 8^e et 11^e années selon *HarmoS*), le PER fixe des attentes fondamentales que tous les élèves devraient atteindre. Il est organisé selon trois entrées :

1. **les domaines disciplinaires** (*Langues, Mathématiques & Sciences de la Nature, Sciences humaines & sociales, Arts, Corps & Mouvement*) ;
2. **la « Formation générale »** (*MITIC, Santé et bien-être, Choix et projets personnels, Vivre ensemble et exercice de la démocratie, Interdépendances*) ;
3. **les « Capacités transversales »** (*Collaboration, Communication, Stratégie d'apprentissage, Pensée créatrice, Démarche réflexive*).

Nombreuses adaptations suite à la consultation

Une vaste consultation a été menée sur le PER à l'automne 2008 auprès des Départements romands de l'instruction publique, du SER¹ et de la FAPERT². Les retours ont été globalement très positifs, mais des ajustements ont été rendus nécessaires. Plus d'une centaine de rédacteurs ont ainsi travaillé à une version 2 du PER l'automne dernier. Des centaines de demandes de modifications ont été examinées. La CIIP a validé le 27 mai cette version « revue et corrigée » et améliorée dans sa forme et lisibilité. Elle a confirmé sa mise en oeuvre progressive dans les cantons à partir de la rentrée 2011, jusqu'en 2015.

(In)formation des enseignants dès la prochaine rentrée scolaire

Le corps enseignant sera progressivement formé à partir de la rentrée 2010, en concertation avec les institutions cantonales chargées de la formation continue et selon les modalités cantonales habituelles. Outre une présentation générale du PER à tous les enseignants, une formation spécifique, relative aux divers éléments du plan d'études, sera proposée aux enseignants concernés.

Conséquences du PER

L'introduction de ce nouveau plan d'études aura des répercussions dans plusieurs domaines, tels que les moyens d'enseignement, la formation des enseignants ou la dotation horaire. La CIIP travaille activement à rendre chacun d'eux « PER compatible ». L'objectif final ne consiste pas à uniformiser les grilles horaires des cantons ; certaines convergences seront toutefois inévitables.

La CIIP se réjouit de l'aboutissement de cet important chantier, pièce maîtresse de l'*Espace romand de la formation* en devenir.

Contacts : Mme Elisabeth Baume-Schneider, présidente de la CIIP ; tél. 032 420 54 03.
M. Christian Berger, secrétaire général de la CIIP ; tél. 079 358 39 13.

¹ Syndicat des Enseignants Romand

² Fédération des Associations de parents d'élèves de la Suisse romande et du Tessin